



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Pierre Simard, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Henri,

que le conseil municipal de Saint-Henri a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 le Règlement n° 717-24 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 409-05».

Ce règlement a pour objet de moderniser et d'adapter le règlement de zonage de façon générale.

Ce règlement a obtenu l'approbation du Conseil de la MRC de Bellechasse le 10 juillet 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

DONNÉ À SAINT-HENRI LE 19 JUILLET 2024.

Pierre Simard, greffier-trésorier adjoint

(R:07-27)

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Pierre Simard, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 19 juillet 2024 en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

Au bureau municipal et à la Maison de la Culture.

Pierre Simard, greffier-trésorier adjoint